

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2013

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Jean-Noël CLAMOUR, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Marcel BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, MM. Michel ARMAGNACQ, Eric JAUMET, Michel LANGLAIS, Thierry ALLARD, Jean LATRY, Jean-Jacques DUBOIS, Mme Marie-France LE ROUX.

Absents : Sophie ROBERT, Yves NASRI, Aurélie LARRIAUT

Absents représentés : David MOURAND par Jean-Patrick SOULÉ
Yannick LEGLISE par Michel ARMAGNACQ
Corinne BOURCHEIX par Maguy PEYRONNIN

Absents Excusés : Aurélie JACCKEL

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUBOIS

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Décisions modificatives
- Tarifs 2014
- Redevance eau et assainissement 2014
- Bibliothèque : inventaire bien immobilier mise à disposition de la CDC
- Convention mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Convention prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine
- Délégués du Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement
- DETR Travaux mairie
- Admission en non-valeur

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Indemnité de conseil Trésorier

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

76/2013 – BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 7

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants afin de régler les dépenses relatives à l'acquisition d'un congélateur pour la cantine et aux honoraires du maître d'œuvre des travaux d'aménagement du parking de la gare :

Opération 139 – CAB	Article 2313	- 18 100.00 €
		<hr/>
		- 18 100.00 €
Opération 94 – Matériel scolaire	Article	+ 1 100.00 €
Opération 143 – Aménagement parking gare	Article	+ 17 000.00 €
		<hr/>
		+ 18 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

77/2013 – BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 8

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants afin de régulariser la répartition des crédits entre les articles des opérations sous mandat :

Opération Financières	Article 45815	- 4 500.00 €
		<hr/>
		- 4 500.00 €
Opération Financières	Article 45814	+ 4 500.00 €
		<hr/>
		+ 4 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

78/2013 DECISION MODIFICATIVE N° 9 – BUDGET COMMUNE - OUVERTURE CREDITS – TRAVAUX EN REGIE

Monsieur le Maire explique que les travaux de confection et de mise en place de panneaux d'affichage et la réalisation de l'assainissement pluvial à l'église ont été réalisés par le personnel communal en régie et qu'il est nécessaire de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

Fonctionnement

- 722 – travaux régie – immobilisations corporelles + 6 158.00 €
- 023 – virement à la section d'investissement + 6 158.00 €

Investissement

- 021 – virement de la section de fonctionnement + 6 158.00 €
- 2188 – Installations générales OFI + 3 868.00 €
- 21538 – Autres réseaux – OFI + 2 290.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

79/2013 - TARIFS COMMUNAUX 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Cantine

- Repas enfants et personnel communal : 2.22 €
- Repas enseignants : 3.14 €

Accueil périscolaire

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA ½ HEURE
0 – 500	0.20 €
501 – 650	0.22 €
651 - 800	0.24 €
801 – 1000	0.26 €
1001 – 1200	0.28 €
Supérieur à 1201	0.30 €

Les présences au-delà de 18 h 45 seront facturées 5 €.

Sortie piscine dans le cadre des T.A.P.

Sortie piscine : 3 € par enfant et par sortie

Participation Assainissement Collectif (PAC) : 2 100 €

Salle polyvalente

	Particuliers COMMUNE de CERONS	Particuliers HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS CERONS	ASSOCIATIONS EXTERIEURES
<u>JOURNEE</u>	<p>230 €</p> <p><u>Caution</u> = 800 €</p> <p><u>Caution entretien</u> = 150 €</p>	<p>530 €</p> <p><u>Caution</u> = 1500 €</p> <p><u>Caution entretien</u> = 150 €</p>	<p>100 € sono comprise</p> <p><u>Caution</u> = 200 €</p> <p><u>Caution entretien</u> = 150 €</p> <p><u>Equipement scénique</u> = 100 € + assurance spécifique + <i>caution</i> 2000 €</p>	<p>550 € sono comprise</p> <p><u>Caution</u> = 2000 €</p> <p><u>Caution entretien</u> = 150 €</p>
<u>WEEK-END</u>	<p>350 €</p> <p><u>Caution</u> = 800 €</p> <p><u>Caution entretien</u> = 150 €</p>	<p>1000 €</p> <p><u>Caution</u> = 1500 €</p> <p><u>Caution entretien</u> = 150 €</p>		

Photocopie : 0.20 €

Jetons d'éclairage : 1.60 €

Location salle de sports

- 5.10 € par heure (- 80 h d'utilisation annuelle)
- 4.30 € par heure (+ 80 h d'utilisation annuelle)

Douches salle de sports : 5 €

Concession cimetièrè

Concession temporaire : 40 €/le m2

Concession perpétuelle : 60 €/le m2

Colombarium : la case de 2 urnes : 85 €

80/2013 - REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT 2014

Redevance eau

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs suivants :

- redevance fixe annuelle : 23 €
- redevance proportionnelle :
 - jusqu'à 100 M3 : 0.18 €
 - au-dessus de 100 M3 : 0.63 €

Redevance assainissement

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs suivants :

- redevance fixe annuelle : 35 €
- redevance proportionnelle :
 - jusqu'à 100 M3 : 0.20 € par M3
 - au-dessus de 100 M3 : 0.44 € par M3

81/2013 - BIBLIOTHEQUE : INVENTAIRE BIEN IMMOBILIER MIS A DISPOSITION DE LA CDC

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 juillet 2010, la Commune de CERONS a mis les locaux de la bibliothèque à disposition de la Communauté de Communes dans le cadre du réseau de lecture publique.

Afin que la Communauté de Communes inscrive ce bien dans son inventaire, il est nécessaire de fixer la valeur de la bibliothèque dont la superficie est de 78.95 m2.

La bibliothèque est située dans le château de Lépiney. La superficie totale de ce bâtiment est de 359.30 M2 et la valeur inscrite à notre inventaire est de 126 280.34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité la valeur de la bibliothèque à 27 747.93€.

82/2013 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA DDTM POUR L'INSTRUCTION DES ACTES DES AUTORISATIONS DES SOLS

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

Vu les textes pris pour l'application de cette ordonnance, en particulier le Décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 et l'arrêté ministériel du 6 juin 2007,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2004 et mis en révision le 27 mai 2011,

Vu l'article L 422-8 du Code de l'Urbanisme prévoyant la possibilité de mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des actes d'autorisation des sols,

Considérant que par délibération au titre de l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme, la Commune a signé une convention de mise à disposition avec la Direction Départementale de l'Equipelement concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme,

Considérant la nouvelle convention proposée par la DDTM,

DECIDE, à l'unanimité :

- de renouveler sa décision de confier aux services de l'Etat en charge de l'urbanisme dans le Département (DDTM) l'instruction de certains actes ADS,
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

83/2013 – ADHESION A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PROPOSEE PAR LE SDEEG.

Vu l'article L 5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Vu le Code de l'énergie,

Vu la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 présentant un caractère d'intérêt général pour la protection de l'environnement par l'obligation pesant sur les collectivités d'une meilleure connaissance de leurs performances énergétiques et d'entreprendre des travaux d'amélioration.

Considérant l'enjeu que représentent aujourd'hui l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le SDEEG souhaite encourager et soutenir ses communes adhérentes dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.

Pour ce faire, le SDEEG a conclu, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services avec des sociétés apportant les réponses nécessaires à améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable.

Ainsi les outils mis à disposition de la Commune, au travers de cette convention, pourront porter notamment sur :

- Les audits énergétiques bâtiments et éclairage public.
- Les études de faisabilité.
- L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage.
- Le suivi énergétique et patrimonial.

L'adhésion à la convention est gratuite pour la Commune et lui permet immédiatement de valoriser financièrement certains de ces travaux d'économies d'énergie grâce au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Au moment de la survenance du besoin, la Commune sollicitera la ou les prestation(s) auprès du SDEEG qui chiffrera le coût de la ou des mission (s) au vue des conditions financières annexées à la convention et cadrées par les divers marchés conclus. Si le SDEEG bénéficie d'un programme d'aide (ADEME, REGION, CEE...) pour le ou les prestation (s) commandée (s), la Commune en sera informée et une minoration du coût chiffré sera directement appliquée à la facturation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, justifiant l'intérêt d'adhérer aux prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine proposée par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde selon les modalités décrites dans la convention et ses annexes, telles qu'approuvées par délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 16 décembre 2011, du 14 décembre 2011 et du 27 juin 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer aux prestations de services du SDEEG à partir du 1^{er} janvier 2014 pour une durée minimale de cinq ans pouvant se prolonger concomitamment avec l'existence du dispositif des CEE et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention d'adhésion.

84/2013 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES DEUX RIVES – NOMINATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire explique qu'en vue de la création du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'assainissement des deux rives, il est nécessaire de nommer les trois délégués qui représenteront la Commune de CERONS. Monsieur le Maire demande s'il y a des élus candidats.

M. Jean-Noël CLAMOUR
M. Michel ARMAGNACQ
Mme Corinne BOURCHEIX
se déclarent candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Monsieur Jean-Noël CLAMOUR, Monsieur Michel ARMAGNACQ, Madame Corinne BOURCHEIX, délégués de la Commune de CERONS au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des deux Rives.

85/2013 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – TRAVAUX RENOVATION ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29 janvier 2013, notre commune sollicitait la D.E.T.R. pour les travaux de rénovation et de réhabilitation du rez-de-chaussée de la Mairie. Ce dossier a été déclaré complet mais n'a pas été retenu au titre de l'année 2013.

Il propose de maintenir le dossier de demande de D.E.T.R. pour l'année 2014 pour un montant prévisionnel à 162 852.14 € HT soit 194 771.16 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de réaliser les travaux de rénovation et de réhabilitation du rez-de-chaussée de la Mairie,
- ❖ de solliciter la D.E.T.R.,
- ❖ d'approuver le plan de financement suivant :

Montant HT :	162 852.14 €
Subvention sollicitée (35 %) :	56 998.25 €
Fonds propres ou emprunt :	137 772,91 €
Total TTC :	194 771.16 €

Ces crédits seront prévus au budget unique 2014 à l'opération 139.

86/2013 – ADMISSION EN NON VALEUR

Plusieurs titres concernant la cantine et l'accueil périscolaire ont été émis sur des exercices antérieurs et à ce jour n'ont pu être recouverts. Le détail par année est le suivant :

Année 2011 : 27.10 €

Année 2012 : 0.40 €

Soit un total de 27,50 €.

Il est nécessaire d'accepter leurs admissions en non-valeur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces admissions en non-valeur pour un montant de 27.50 euros.

87/2013 - INDEMNITES DE CONSEIL ET D'AIDE A LA CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le Conseil Municipal considérant les services rendus par Monsieur Olivier MAXIMILIEN, Trésorier, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune de CERONS décide à de lui allouer, pour la période de sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité de lui verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires instituée par le même arrêté, pour un montant annuel de 45.73 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du budget.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures 30.

76/2013 – Budget Commune – Décision modificative n° 7

77/2013 – Budget Commune – Décision modificative n° 8

78/2013 – Budget Commune – Décision modificative n° 9 – Travaux en régie

79/2013 – Tarifs communaux 2014

80/2013 – Redevance eau et assainissement 2014

81/2013 – Bibliothèque : inventaire bien immobilier mis à disposition de la CDC

82/2013 – Convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des actes des autorisations des sols

83/2013 – Adhésion à la convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine proposée par le SDEEG

84/2013- Syndicat Intercommunal d'assainissement et d'eau potable des deux rives – nomination des délégués

85/2013 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Travaux de rénovation et restructuration de la mairie

86/2013 – Admission en non valeur

87/2013 – Indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires

J.P. SOULÉ

J.N. CLAMOUR

M. PEYRONNIN

M. BENAMOU

M. TUBAUD

M. ARMAGNACQ

E. JAUMET

M. LANGLAIS

T. ALLARD

J. LATRY

J.J. DUBOIS

M.F. LE ROUX